

Pêches et forêts

Premièrement, comme le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) l'a déjà dit, je pense que la motion adoptée par le comité a de graves conséquences. Cela place le rôle du comité dans une perspective très différente en ce qui concerne l'indépendance et les pouvoirs des comités. Nous avons déjà fait valoir, ailleurs qu'ici, l'importance de cette question en ce qui concerne la réforme de la Chambre. La question est importante et quand on voit un comité prendre position de façon aussi énergique au sujet d'une question, cette dernière ne doit pas être prise à la légère. Cette motion est certainement importante.

Mais surtout, c'est une question grave pour les Indiens. Tous les députés savent que je m'occupe de ces dossiers depuis seulement cinq mois. Je soulignerai, par exemple, que les préoccupations des Indiens et les conséquences du développement des communautés indiennes ne font pas l'objet d'un examen suffisamment attentif. Ce n'est pas un fait nouveau, ni pour la Chambre, ni dans l'histoire du Canada.

Tout au long de notre histoire, nous avons omis de consulter les Indiens ou de tenir compte de leurs besoins et de leurs droits. A propos, du temps de l'ancien gouvernement, mon propre ministère ne pouvait pas être représenté au comité interministériel.

Je me suis occupé directement de cette question au début de décembre lorsque j'ai reçu des lettres des communautés indiennes visées. Elles m'ont demandé de tenir compte de certaines des conséquences du doublement des voies. J'ai essayé de découvrir si mon ministère s'était déjà occupé de ces questions. Malheureusement, il n'en était rien. J'ai ensuite dit au personnel de mon ministère qu'il fallait mettre sur pied un comité le plus rapidement possible pour tâcher de résoudre les problèmes soulevés dans cette communication. J'ai également rencontré les représentants des communautés indiennes touchées.

Il y a eu des consultations, monsieur le Président. Deux réunions ont été organisées en janvier, et une troisième, le 15 février, où l'on a étudié le dossier de quelque 15 endroits en particulier dans cette zone de dix milles. Si je rappelle tout cela, c'est pour faire valoir, à l'instar du ministre des Pêches et des Océans, et du député de Skeena aussi, je pense, qu'il ne s'est pas vraiment fait grand-chose. L'étude relative au projet de doublement des voies tire à sa fin. Il s'agit d'une étude qui aurait dû commencer il y a déjà deux ans, ou même avant. Il est inacceptable de procéder de la sorte.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Les députés de la Colombie-Britannique, qui ont donné leur avis, connaissent beaucoup mieux le dossier que moi, du fait de leur expérience, et ils ont exposé la situation aussi bien qu'elle pouvait l'être. De façon plus générale, la Chambre ne peut plus tolérer que l'on donne suite à des projets ou à des activités, dans les secteurs public ou privé, qui persistent à faire fi des droits et des besoins des Indiens du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Je ne pense pas me faire le porte-parole d'un petit nombre dans les collectivités non indiennes. En fait, beaucoup de gens comprennent le problème. Quoi que décide la Chambre au sujet du rapport de ce comité et de son importance, je tiens à lui assurer que mon ministère veillera de son mieux à ce que les besoins des personnes touchées par cette proposition soient satisfaits grâce à la consultation, et je dirai même à la médiation.

Certains députés ont déjà fait valoir que la consultation qui, somme toute, a été surtout interne—on a essayé au moins, vers la fin, de faire œuvre utile—a montré que nous aurions intérêt à faire preuve d'une certaine indépendance et à favoriser la médiation.

Je puis affirmer sans le moindre doute que si nous procédons de la même façon que maintenant, sans favoriser la consultation et la médiation qui sont nécessaires, nous le regretterons amèrement, car les collectivités touchées ne toléreront plus, ce que nous devrions faire nous aussi, que l'on fasse fi de leurs droits et de leurs besoins.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'ai trouvé fort utile et intéressant d'entendre les points de vue des deux ministres en cause.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) pourrait-il nous donner plus de précisions sur ce que le gouvernement pourrait faire dans l'immédiat pour empêcher le CN d'aller de l'avant avec son projet et nous dire aussi quelles sont les intentions du gouvernement? Nous avons parlé du long terme, de consultation et de beaucoup d'autres choses. Cependant, je suis persuadé que tout le monde ici s'inquiète de ce qui va être fait, prochainement, pour empêcher le CN d'agir de façon préventive, devant les inquiétudes du comité et, maintenant, de la Chambre des communes. C'est pourquoi il faudrait que rien ne se fasse avant que ces inquiétudes n'aient été dissipées.

M. Crombie: Monsieur le Président, mes observations visaient à résoudre la question soulevée par le député. Je n'ai pas l'intention de me livrer à des conjectures sur la marche à suivre. J'ai essayé de faire quelque chose dans deux domaines. Tout d'abord, en ce qui concerne les Indiens des localités touchées, j'ai essayé de voir si je ne pouvais pas mettre sur pied un processus de consultation avec mon ministère, ce qui n'existait pas précédemment. Le mécanisme est en place et il sera maintenu. Des gens se sont entretenus avec mon adjoint législatif, qui vient de Colombie-Britannique, il y a très peu de temps. Deuxièmement, j'ai essayé de mettre de l'ordre dans la perspective du gouvernement sur cette question car le manque de participation, le manque d'organisation et le manque de démarches positives du gouvernement précédent ont laissé les choses dans une telle situation que la perspective du gouvernement n'avait pas la cohérence qu'elle aurait dû avoir depuis le début. La deuxième chose est d'essayer d'avoir une perspective gouvernementale qui tienne compte des intérêts que j'ai mentionnés plus tôt.